

***Concertation pour la définition de
zones à potentiel pour le
développement de l'éolien flottant
en Méditerranée***

Atelier « pêche et aquaculture »

Montpellier, 13 mars 2018



Ordre du jour

1. Contexte
2. Méthodologie pour la définition de zones à potentiel pour le développement de fermes éoliennes commerciales
3. Présentation de éléments cartographiques mis à disposition
4. Méthode et objectif de cet atelier
5. Début des travaux

Contexte



La commande ministérielle

Courrier du Ministre aux préfets coordonnateurs

15 décembre 2017

« En matière d'énergies renouvelables en mer, la façade est concernée par le développement de l'éolien en mer flottant. Ces énergies ont un rôle essentiel à jouer pour la transition énergétique nationale. En effet, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en mer, devra représenter une part importante du mix électrique.

Je souhaite que cette orientation forte se retrouve dans le document stratégique de façade et que la future carte des vocations identifie les zones permettant de lancer des appels d'offres pour l'éolien en mer. Je vous demande que la planification que vous allez faire, permettent de lancer d'ici 2030 entre 6 et 10 appels d'offres sur une superficie de 1800 à 3000 km².

Cela ne préjuge pas de la future programmation pluri-annuelle de l'énergie et des appels d'offres qui seraient finalement mis en œuvre, mais correspond à la volonté de préciser le potentiel et sa localisation, dans le cadre de la planification d'ensemble et de la concertation menée avec le public ainsi qu'avec les acteurs pour y parvenir »

Planification des énergies marines renouvelables

Processus général de planification et de mise en œuvre des EMR :

- un **niveau général de planification des espaces maritimes** (objet des DSF) qui établit une carte des vocations. Cette carte comporte un zonage des espaces maritimes dans lequel, pour chaque zone, il est précisé quels sont les principaux enjeux et les objectifs stratégiques associés à la zone ;
- un **débat public** sera ensuite mené sur tout ou partie de la zone ayant vocation à accueillir des énergies renouvelables en mer pour délimiter la zone qui fera l'objet d'un appel d'offres (sur cette zone restreinte, l'État réalisera les études techniques détaillées et l'état initial de l'environnement et que le lauréat positionnera l'installation d'énergie renouvelable.

Planification des énergies marines renouvelables

Processus général de planification et de mise en œuvre des EMR :

- un **niveau général de planification des espaces maritimes** (objet des DSF) qui établit une carte des vocations. Cette carte comporte un zonage des espaces maritimes dans lequel, pour chaque zone, il est précisé quels sont les principaux enjeux et les objectifs stratégiques associés à la zone ;

- un **débat public** sera ensuite mené sur tout ou partie de la zone ayant vocation à accueillir des énergies renouvelables en mer pour délimiter la zone qui fera l'objet d'un appel d'offres (sur cette zone restreinte, l'État réalisera les études techniques détaillées et l'état initial de l'environnement et que le lauréat positionnera l'installation d'énergie renouvelable.



Carte des vocations
Juin 2018

Planification des énergies marines renouvelables

Processus général de planification et de mise en œuvre des EMR :

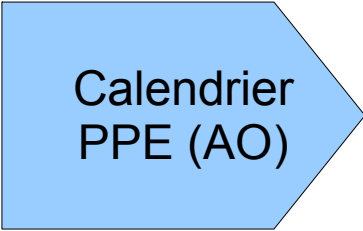
- un **niveau général de planification des espaces maritimes** (objet des DSF) qui établit une carte des vocations. Cette carte comporte un zonage des espaces maritimes dans lequel, pour chaque zone, il est précisé quels sont les principaux enjeux et les objectifs stratégiques associés à la zone ;

- un **débat public** sera ensuite mené sur tout ou partie de la zone ayant vocation à accueillir des énergies renouvelables en mer pour délimiter la zone qui fera l'objet d'un appel d'offres (sur cette zone restreinte, l'État réalisera les études techniques détaillées et l'état initial de l'environnement et que le lauréat positionnera l'installation d'énergie renouvelable.



Calendrier
DSF

Carte des
vocations
Juin 2018



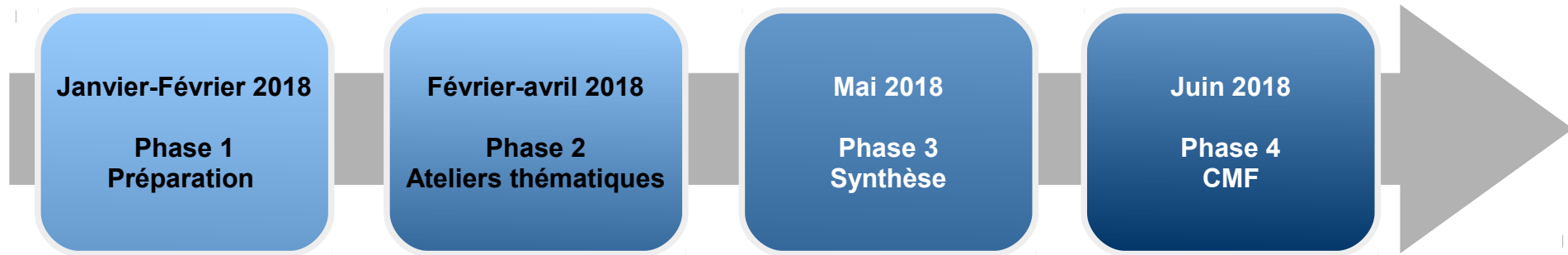
Calendrier
PPE (AO)

Approbation
PPE
Fin 2018

Méthodologie pour la définition de zones à potentiel pour le développement de fermes éoliennes commerciales



Méthode validée



Phase 1 : travail préparatoire

Actualisation des données nécessaires à la définition de « macro-zones » à potentiels techniques et réglementaires :

- données techniques : vent et bathymétrie, réseau RTE
- contraintes réglementaires : défense/sûreté (sémaphores, zones d'entraînement, zones de tir,...), Météo France, sécurité aérienne civile et militaire, autres réglementations (ouvrages sous-marins,...)

→ *déduction des enjeux techniques et réglementaires rédhibitoires*

Participants : Préfecture maritime, DIRM, CEREMA, RTE, SHOM, Météo France, ministère des armées (Armée de l'Air et Marine Nationale / CZM), les directions de la sécurité de l'aviation civile inter-régionales Sud-Est et Sud

⇒ **livrable n° 1 : cartes des « macro-zones » à potentiels techniques et réglementaires**

Phase 2 : ateliers thématiques

Identifier des zones à potentiel vis-à-vis des usages et des enjeux environnementaux

4 thèmes :

- pêche et aquaculture,
- autres activités
- filière éolien flottant (enjeux techniques, énergétiques, économiques, portuaires,...)
- environnement

→ *inventaire des enjeux incompatibles avec l'installation d'éoliennes flottantes commerciales*

→ *inventaire des enjeux pour lesquels une veille attentive devra être exercée par les différents acteurs (notamment développeurs de projets éoliens et industriels)*

⇒ **livrable n° 2 : carte intermédiaire des zones à potentiel**

Phase 3 : synthèse

Affiner les zones à potentiel par rapport aux caractéristiques techniques d'une ferme commerciale (superficie, orientation des zones, élimination des zones trop petites,...), phasage si nécessaire, et des enjeux identifiés

→ *validation, pour chaque zone, des précautions et des conditions qui devraient s'imposer aux acteurs (futurs porteurs notamment) et/ou qui devraient être prises en compte lors des études préalables*

→ *validation des propositions de zones à potentiel ainsi définies*

→ *avis sur ce qui doit être intégré au document stratégique de façade*

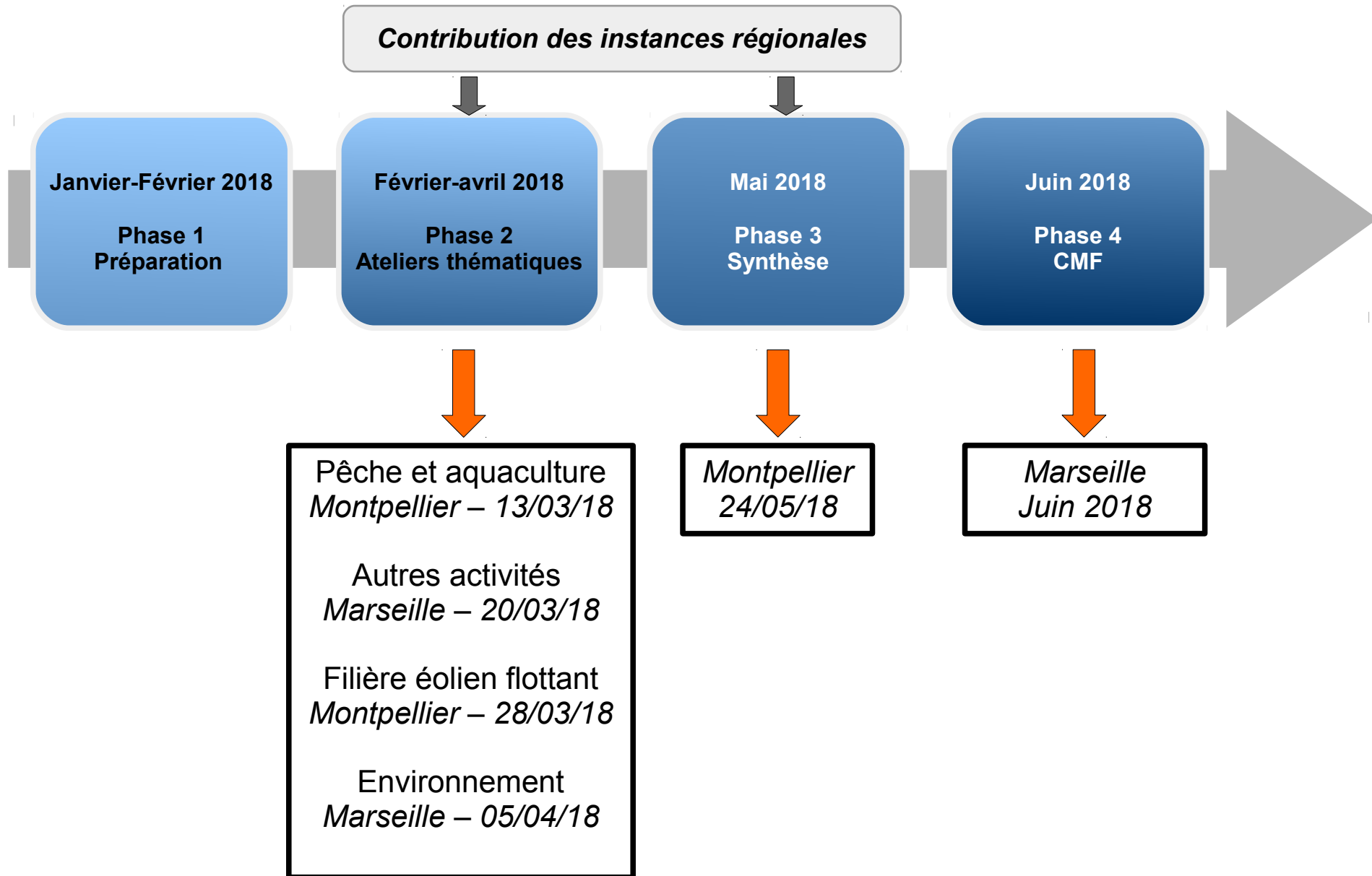
⇒ **livrable n° 3 : carte finale des zones à potentiel**

⇒ **livrable n° 4 : données à intégrer dans le DSF**

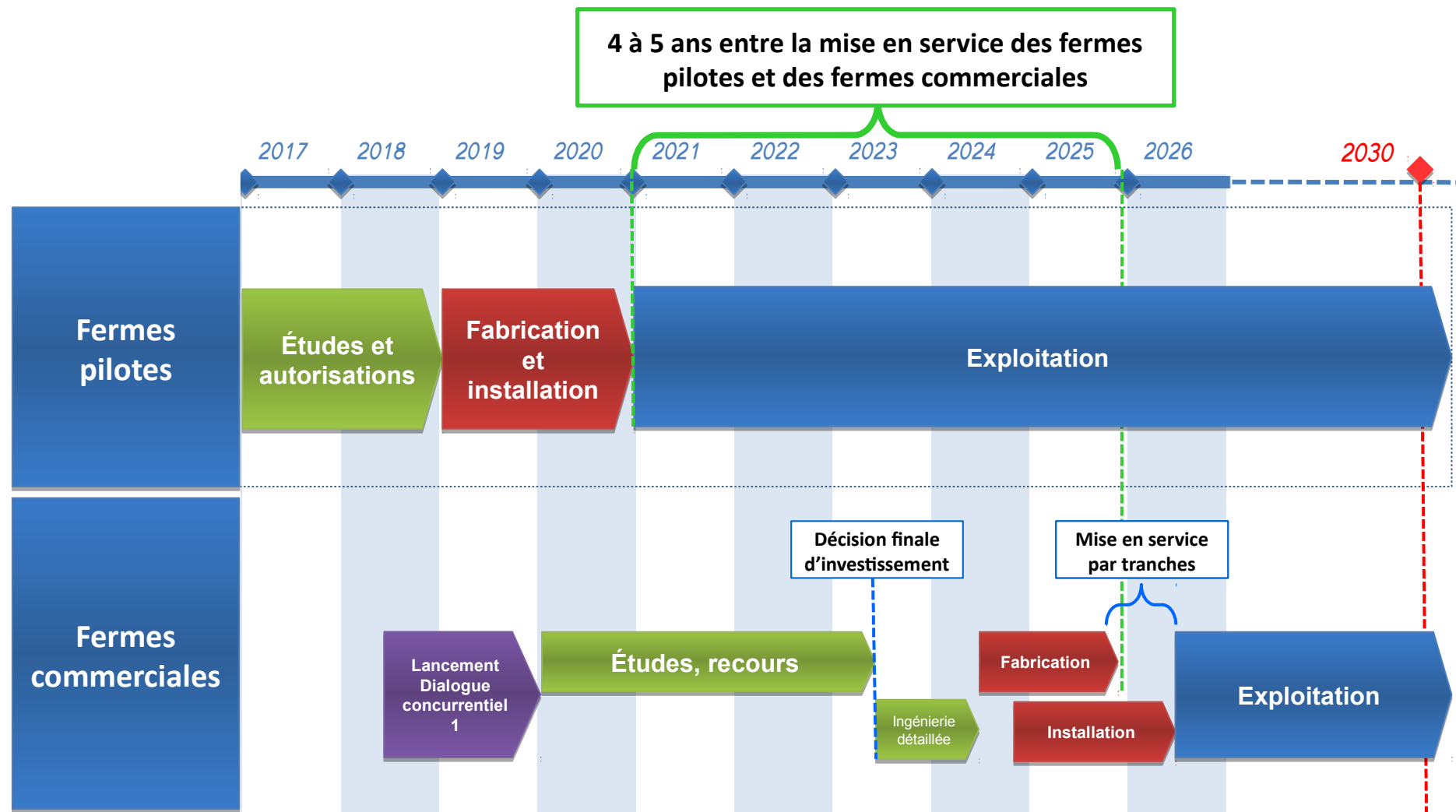
Phase 4 : restitution des travaux

**Restitution des travaux lors de la séance du Conseil maritime de façade
(juin 2018)**

Calendrier



Planning prévisionnel indicatif





***Présentation des éléments cartographiques
mis à disposition***



Données d'usage : la pêche

Les cartes produites sur la base des données VMS :

- *répartition spatiale des navires (tous engins confondus)*
- *répartition spatiale des navires avec un engin trainant*
- *répartition spatiale des navires français avec un engin trainant*
- *répartition spatiale des navires avec un engin dérivant*
- *répartition spatiale des navires français avec un engin trainant*
- *répartition spatiale des navires avec un engin autre que trainant ou dérivant*

Phase 2

« Atelier pêche et aquaculture »

Méthode



Rappel

Phase 2 : Atelier « pêche et aquaculture »

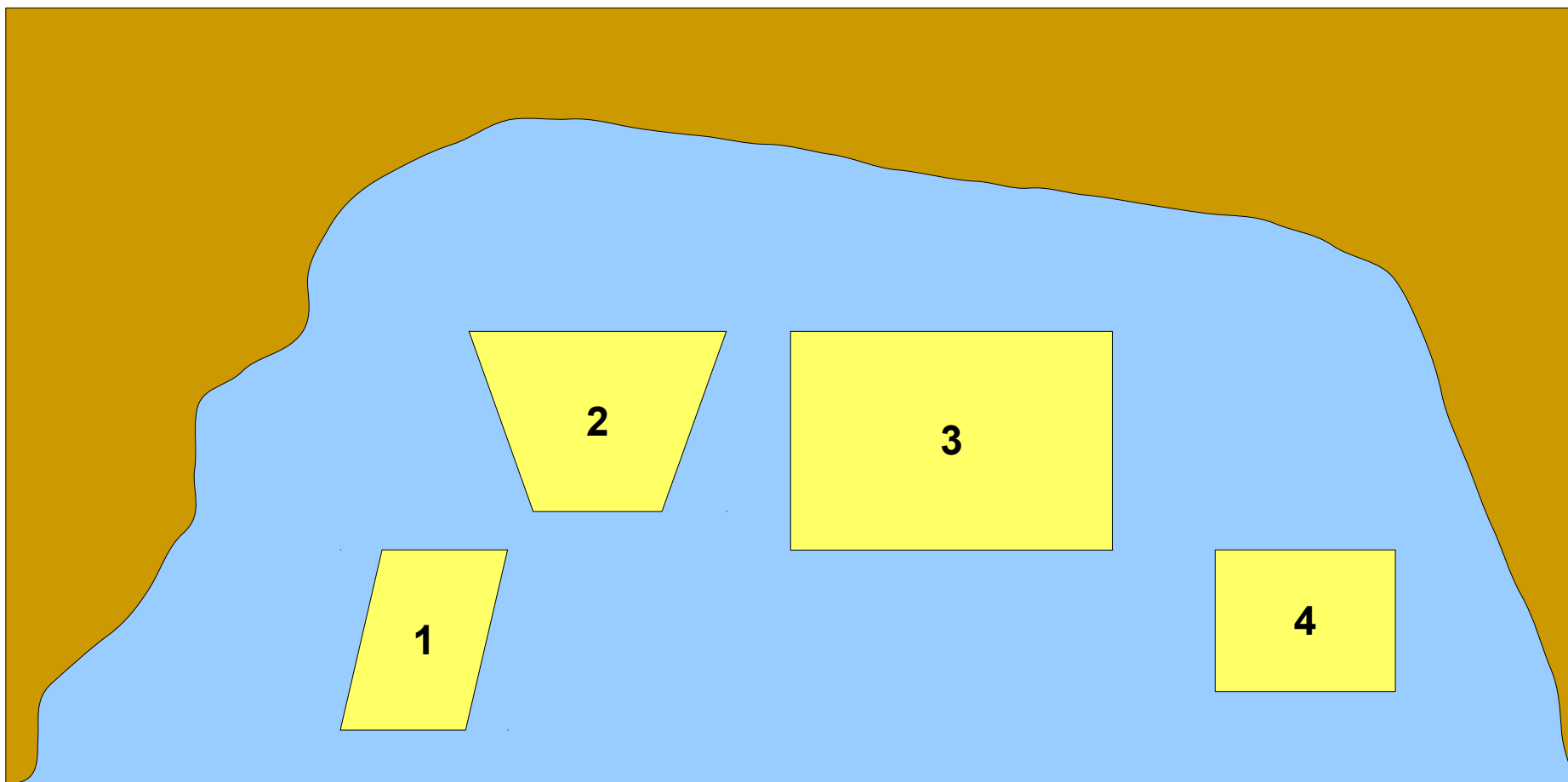
Identifier des zones à potentiel vis-à-vis des usages pêche et aquaculture

- *inventaire des enjeux incompatibles avec l'installation d'éoliennes flottantes commerciales*
- *inventaire des enjeux pour lesquels une veille attentive devra être exercée par les différents acteurs (notamment développeurs de projets éoliens et industriels)*

Méthode

Base des travaux : 4 macro-zones

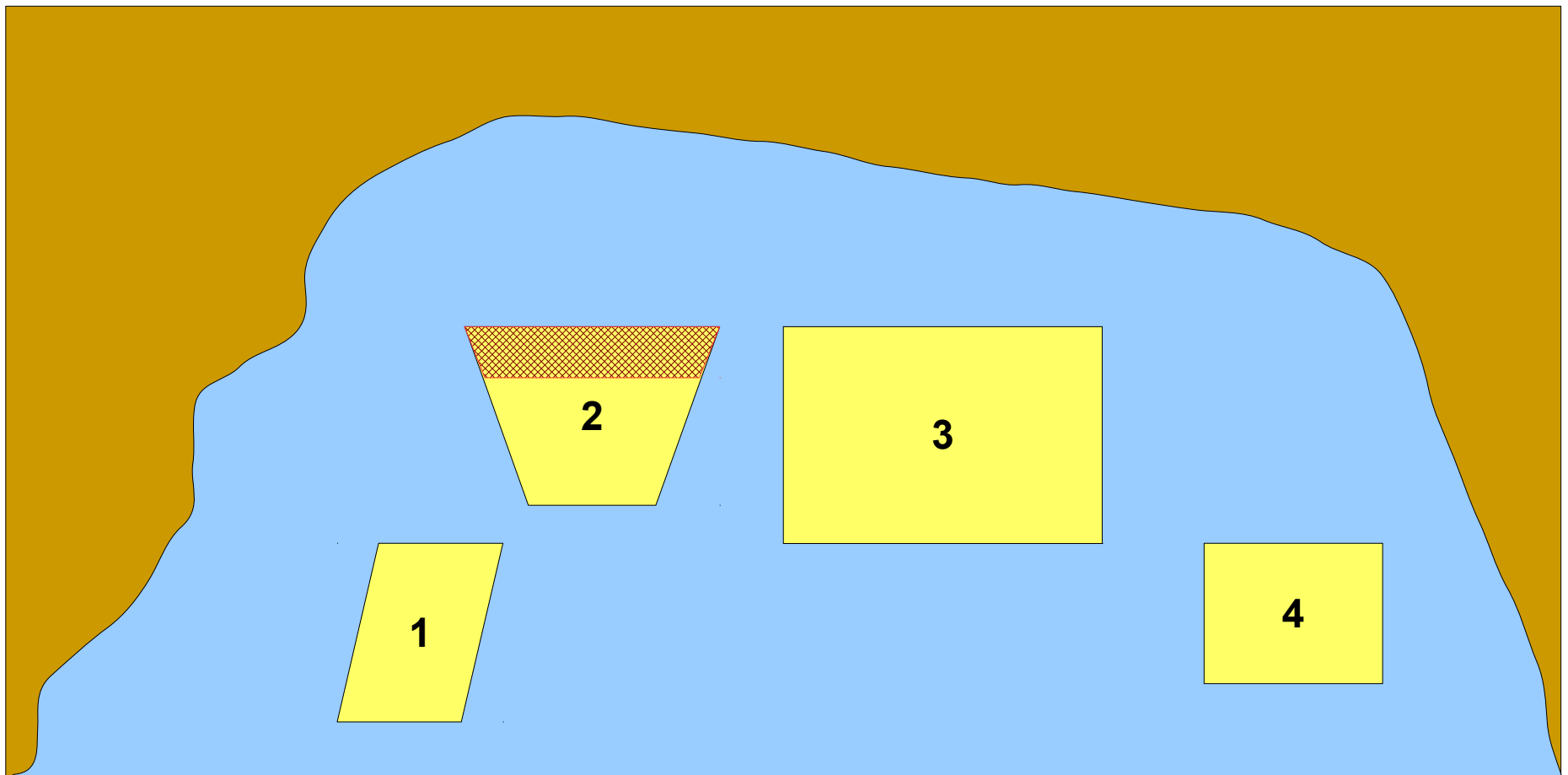
→ travail zone après zone



Méthode

Identification des zones à fortes interactions

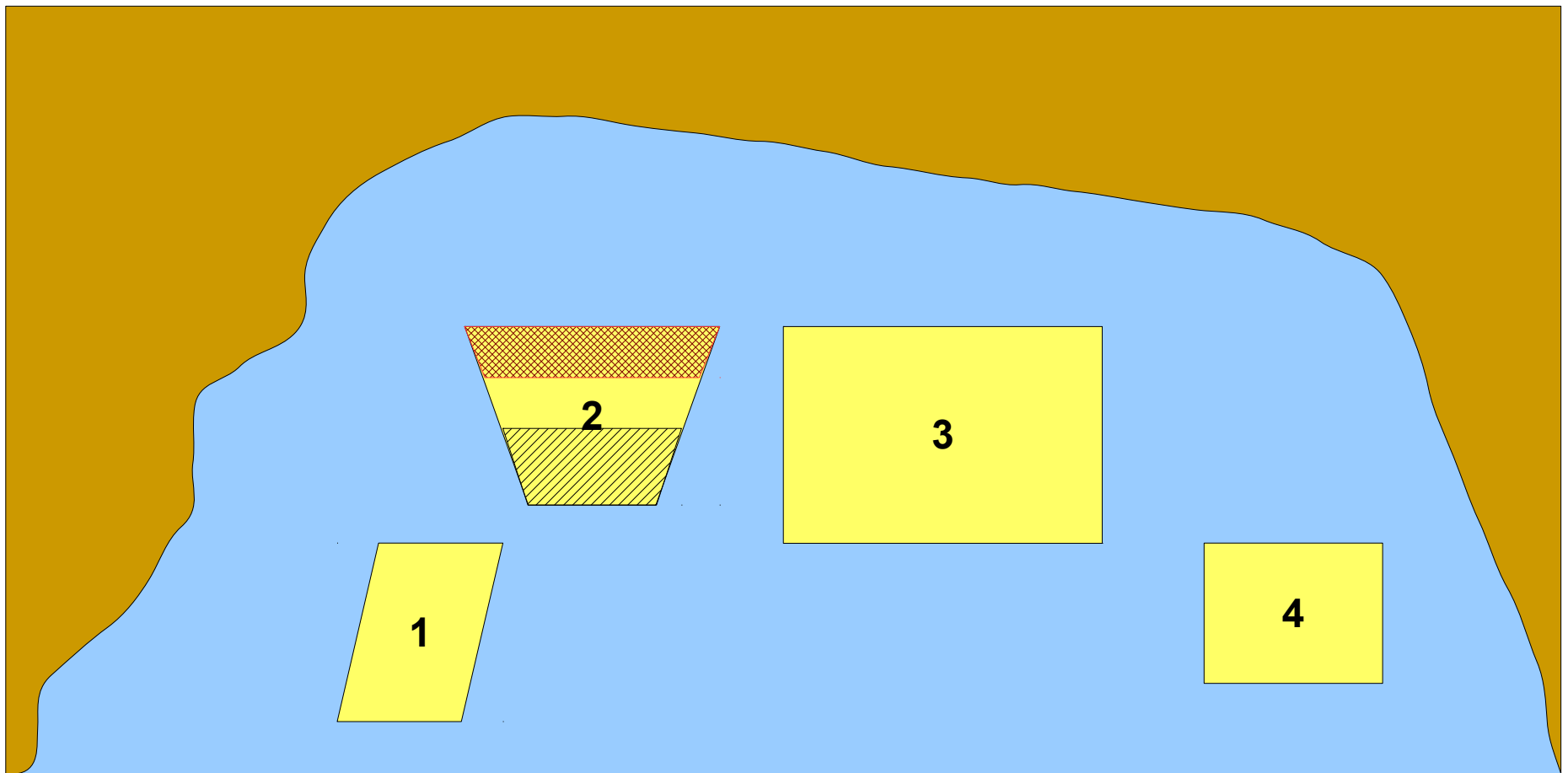
- utilisation des données VMS pour identifier les zones les plus fréquentées
- données complétées par les professionnels



Méthode

Identification des zones de moindre contraintes

- utilisation des données VMS pour identifier les zones les moins fréquentées
- données complétées par les professionnels

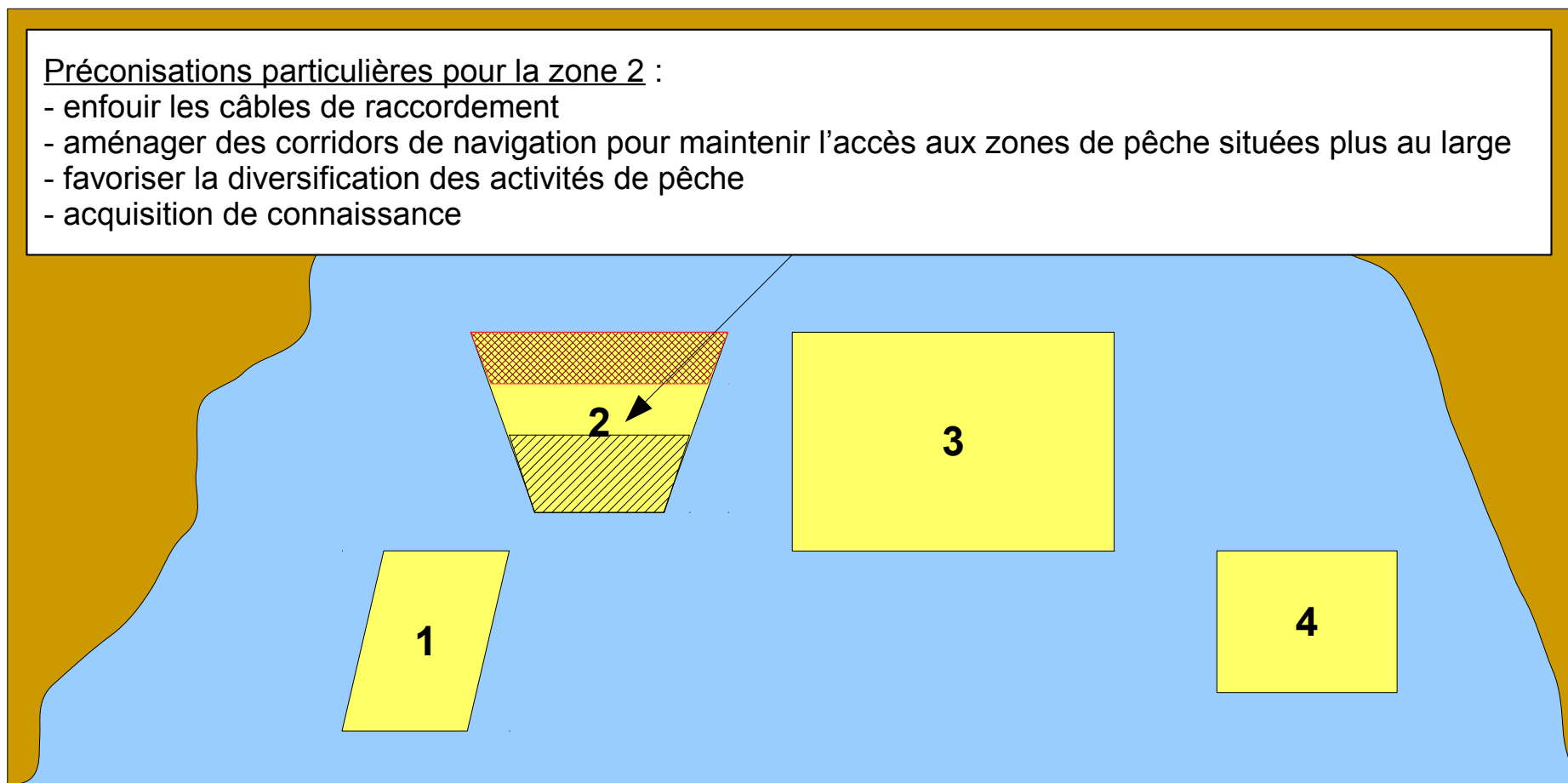


Méthode

Identification de préconisations particulières pour favoriser l'acceptabilité des projets

Préconisations particulières pour la zone 2 :

- enfouir les câbles de raccordement
- aménager des corridors de navigation pour maintenir l'accès aux zones de pêche situées plus au large
- favoriser la diversification des activités de pêche
- acquisition de connaissance



Début des travaux





***Merci pour
votre attention***

Contact :

eolienenmer.med@developpement-durable.gouv.fr